

## Protocole sanitaire de réouverture

### du collège Eugène Fromentin

le 18 mai 2020

Conformément au plan de réouverture des établissements scolaires et de la feuille de route mise en place par le gouvernement, le collège recommencera à accueillir des élèves, de façon progressive, à partir du 18 mai.

**Nous fixons comme principe premier aux dispositions liées à la réouverture de l'établissement le respect strict des procédures telles que fixées dans le protocole sanitaire ministériel en date du 3 mai 2020. Trois règles sont essentielles : port du masque, gestes barrière et distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne.**

**Le présent protocole du collège Fromentin décline les différents aspects nécessaires à la mise en œuvre prioritaire du protocole sanitaire national dans l'établissement.**

Nous accueillerons, jusqu'à extension possible des niveaux scolaires 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à l'horizon du 8 juin 2020, des groupes d'élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> par demi-journée jusqu'au 29 mai, ainsi qu'éventuellement des groupes réduits (5 à 6 élèves), fixés par les professeurs principaux, d'élèves de 3<sup>ème</sup> le mercredi 27 mai pour étayer et accompagner la rédaction des dossiers nécessaires à l'orientation.

**Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le port du masque individuel de protection dans l'enceinte de l'établissement est obligatoire, pour tous (adultes comme élèves), et à tous moments.**

#### **1. Pas de réouverture de la restauration scolaire :**

La configuration des installations liées à la demi-pension, spécifique à notre établissement, l'exiguïté des locaux et leur accessibilité réduite (couloirs étroits et tortueux) rendraient leur utilisation, dans le respect des exigences de distanciation physique, périlleuse. D'autre part, une mise en place scrupuleuse du protocole sanitaire lié à la restauration scolaire, fourni par la collectivité de rattachement, nécessiterait l'intervention d'un nombre important d'agents de service. Une proportion non négligeable des collègues en emploi sur ces postes dans l'établissement bénéficient de restrictions d'emploi interdisant précisément leur intervention dans le cadre de la restauration scolaire, restrictions d'emploi toujours en vigueur dans le contexte de la crise sanitaire.

Considérant la nécessité absolue et impérieuse, posée par le protocole sanitaire, de procéder au nettoyage et à la désinfection pluri quotidienne des espaces de vie dans l'établissement, salles de classe utilisées en premier lieu, l'équipe de direction préfère maintenir le service annexe de restauration fermé pour flécher les interventions des collègues agents vers les activités de ménage-nettoyage-désinfection des espaces de vie utilisés après la réouverture.

La situation urbaine de l'établissement ainsi que la proximité et la fréquence des transports en commun dans ce contexte urbain, ne pénaliseront pas nos élèves qui seront invités à revenir

fréquenter l'établissement par demi-journées : groupes des classes de **6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> le matin**, groupes des classes de **5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> l'après-midi**. Les élèves de 6<sup>ème</sup> pourront ainsi prendre leur repas à domicile au retour du collège, et les élèves de 5<sup>ème</sup> au domicile avant de venir dans l'établissement.

## **2. Choix des salles de classe :**

**9 salles de classe** ont été retenues pour accueillir nos élèves, sur trois critères : superficie, présence de points d'eau permettant aux élèves et personnels, à chaque instant, de procéder à un lavage de mains, et situation dans l'établissement pour permettre une accessibilité sans croiser d'autres classes. **Ce sont les professeurs qui changeront de salle de classe, les groupes d'élèves restant fixés chacun dans la salle qui lui est attribuée.**

Les équipements nécessaires seront présents dans ces salles de classe (savons désinfectants, essuie-mains papier, flacons de gels hydro-alcooliques, poubelles à ouverture par action pédestre pour recueillir les déchets produits par ces consommations).

### Superficie des salles :

- Salle 7 : 92 m2
- Salle 8 : 99m2
- Salle 9 : 74m2
- Salle 14 : 47m2
- Salle A106 : 76m2
- Salle A107 : 78m2
- Salle C114 : 68m2
- Salle D118 : 70m2
- Salle B111 : 79 m2

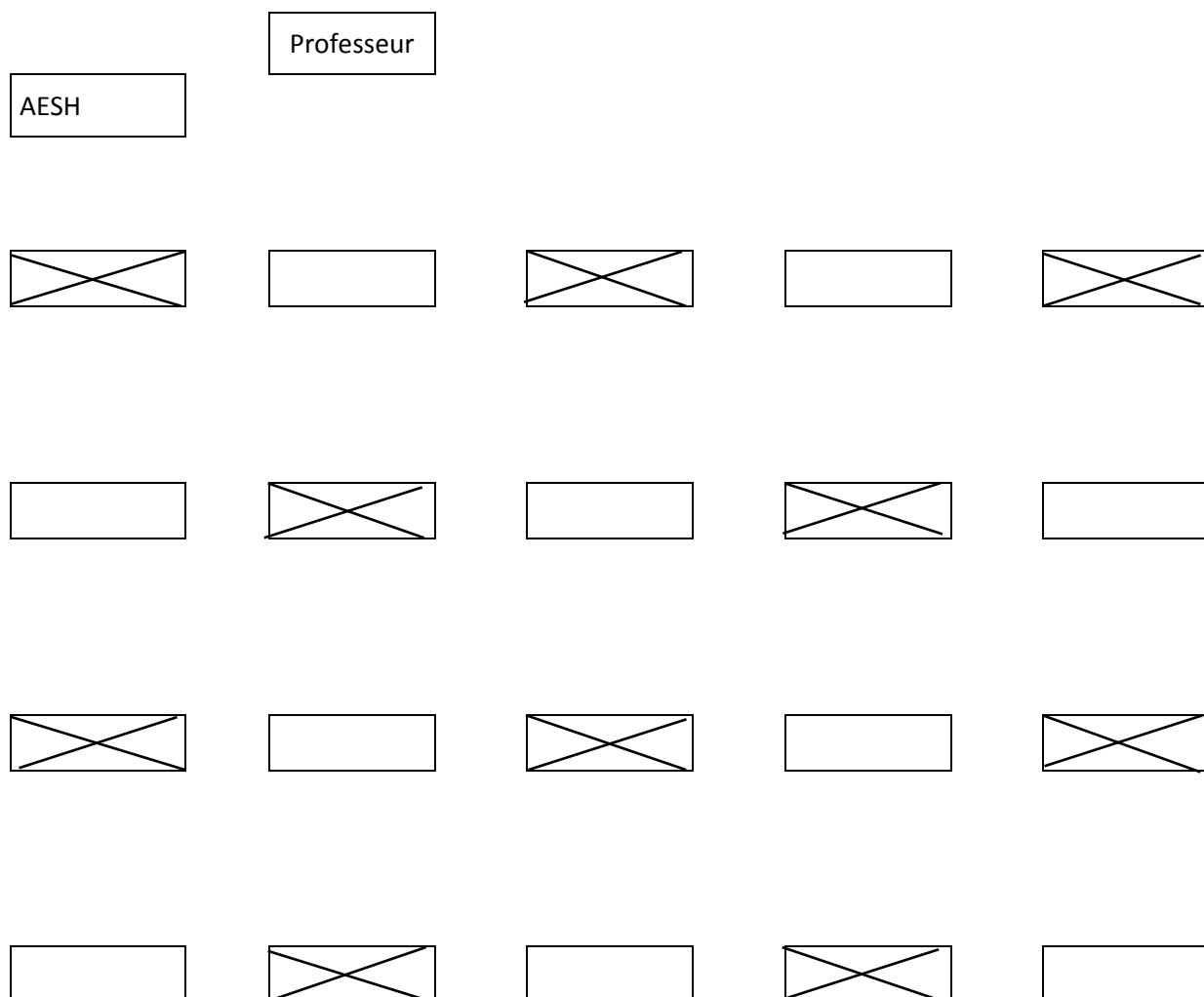
On applique, conformément aux indications du protocole sanitaire, un coefficient de 3.33 pour définir le nombre d'élèves pouvant occuper chaque salle, en fonction de sa superficie (surface/3.33=capacité d'accueil).

Les groupes les plus nombreux seront bien évidemment affectés aux salles les plus vastes.

Seuls les mobiliers strictement nécessaires seront laissés en place, tous autres équipements seront évacués ou neutralisés.

Les bureaux et chaises des élèves seront distants les uns des autres d'au moins un mètre. La disposition retenue, à adapter suivant la configuration des lieux, répondra à ce schéma type :

## Configuration schématique d'une salle d'enseignement général



Les tables rayées sont condamnées et les chaises sont rangées.

Les élèves ne sont pas autorisés à modifier la disposition des lieux, sauf autorisation expresse de l'enseignant en charge de la classe.

### **3. Hygiène des salles de classe :**

Les enseignants disposeront dans chaque salle d'un distributeur de lingettes désinfectantes à la norme EN14476 pour pouvoir, en cas de doute ou d'inquiétude, procéder à une première désinfection rapide.

Les équipes d'agents polyvalents, renforcées des agents de restauration, interviendront deux fois par jour pour procéder à la désinfection des espaces de cours, en utilisant des produits virucides spécifiques, acquis par l'établissement, répondant à la norme EN14476.

Les collègues agents auront été formés et sensibilisés à l'utilisation de ces produits par la responsable en charge de ce domaine au Conseil départemental 17, semaine du 11 au 15 mai 2020.

Un premier « nettoyage » aura lieu le matin entre 6h30 et 8h, avant l'arrivée des groupes d'élèves de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, un second entre 11h et 13h30, avant l'arrivée des groupes d'élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Conformément aux préconisations du protocole sanitaire, les enseignants feront classe porte ouverte, et procéderont le plus souvent possible à l'aération des locaux, en cours de journée, et de façon obligatoire pendant chaque récréation.

Les élèves devront se laver les mains un par un à chaque entrée dans la salle (première heure de classe, retour de récréation) sous la surveillance du professeur, et rejoindront ensuite leur place attribuée.

#### **4. Accessibilité des salles de classe et plan de circulation :**

Pour l'accès à chaque salle de classe, un plan de circulation est définie, depuis le point d'arrivée des élèves dans le collège, ainsi qu'un espace de récréation et un accès à un bloc sanitaire défini (cf. annexes), comme indiqué dans le protocole sanitaire. L'objectif de cette disposition est d'éviter les « brassages » d'élèves et croisements de groupes classe en cours de journée.

L'accès aux sanitaires pendant les récréations se fera sous contrôle d'un surveillant afin d'éviter les afflux massifs d'élèves. En cours de journée, si besoin pressant, les élèves devront se présenter à la vie scolaire afin d'être accompagnés jusqu'à un bloc sanitaire. Un urinoir sur deux et une cabine sur deux seront neutralisés dans chaque bloc sanitaire. Les blocs sanitaires bénéficieront du même protocole de désinfection que les salles de classe. Les professeurs ont connaissance de ces trajets à l'intérieur de l'établissement, les élèves ne peuvent y déroger.

#### **5. Locaux destinés aux professeurs :**

**La salle des professeurs ne pourra être fréquentée par plus de deux enseignants simultanément.** Cette préconisation sera rappelée par un affichage sur la porte d'entrée.

L'accès au service reprographie est possible, à condition :

- D'un passage, préalable à toute utilisation des copieurs, des mains au gel hydro alcoolique
- L'utilisation des photocopieurs doit se faire après avoir revêtu des gants de protection (boîtes à disposition à côté de chaque copieur) qui seront jetés des les manipulations faites (poubelles spécifiques à disposition)
- D'une désinfection après utilisation des claviers et commandes manuelles du copieur à l'aide de lingettes désinfectantes, à disposition elles aussi, pour l'utilisateur suivant. La distribution de documents photocopiés en classe doit se faire avec gants (boîtes à disposition dans chaque salle).

Il est demandé aux professeurs de privilégier les retours de documents d'élèves sous format numérique, après la demi-journée de classe.

Les sanitaires destinés aux personnels bénéficieront du même protocole de désinfection que les salles de classe et les sanitaires élèves (norme EN14476, deux fois par jour)

#### **6. Horaires et accès à l'établissement :**

L'établissement bénéficie de deux accès simultanés possibles : accès « Fronton » par la rue d'Orbigny, accès « Chapelle » par la rue du Collège.

Les groupes classes sont donc invités par deux, chacun empruntant une entrée précise, selon des horaires échelonnés (cf. schéma synoptique) L'objectif de cette mesure est d'éviter les attroupements d'élèves devant l'établissement et le respect de la distanciation physique.

Pour les groupes-classes de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

8h deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

8h15 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

8h30 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

8h45 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

9h un groupe de 3<sup>ème</sup>

Pour les groupes-classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> :

13h30 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

13h45 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

14h deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

14h15 deux groupes, l'un Fronton, l'autre Chapelle

## **7. Horaires des cours :**

Chaque groupe bénéficiera de deux cours d'une heure trente, entrecoupés d'une récréation de dix minutes.

Les horaires et portails de sortie seront donc les suivants :

Pour les groupes-classes de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

11h pour les deux groupes ayant pris les cours à 8h, avec récréation de 9h30 à 9h40, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

11h15 pour les deux groupes ayant pris les cours à 8h15, avec récréation de 9h45 à 9h55, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

11h30 pour les deux groupes ayant pris les cours à 8h30, avec récréation de 10h à 10h10, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

11h45 pour les deux groupes ayant pris les cours à 8h45, avec récréation de 10h15 à 10h25, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

Pour les classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> :

16h30 pour les deux groupes ayant pris les cours à 13h30, avec récréation de 15h à 15h10, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

16h45 pour les deux groupes ayant pris les cours à 13h45, avec récréation de 15h15 à 15h25, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

17h pour les deux groupes ayant pris les cours à 14h, avec récréation de 15h30 à 15h40, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

17h15 pour les deux groupes ayant pris les cours à 14h30, avec récréation de 16h à 16h10, sortie l'un rue d'Orbigny, l'autre rue du Collège

**Le règlement intérieur de l'établissement doit être modifié afin d'autoriser la sortie immédiate des élèves dès la fin des cours, selon les horaires ci-dessus définis. Le vote du conseil d'administration est nécessaire pour cela.**

## **8. Composition des groupes :**

Les priorités nationales sont ainsi fixées :

- Enfants de soignants, des forces de l'ordre, d'enseignants et de personnels nécessaires au fonctionnement des établissements scolaires.
- Elèves repérés par les équipes enseignantes en nécessité d'accueil absolue en liaison avec leur détresse éducative et pédagogique sur les 4 niveaux.

L'objectif final reste que chaque élève (dont la famille l'accepte) puisse revenir fréquenter l'établissement progressivement d'ici le 4 juillet 2020, afin de reprendre contact avec les équipes enseignantes, et lien avec les apprentissages.

Des objectifs pédagogiques spécifiques à la crise sanitaire (attendus de fin de niveau 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ont été publiés par le ministère, retravaillés et adaptés par les équipes pédagogiques au contexte pédagogique de l'établissement dans le cadre de conseils d'enseignement tenus à distance.

Ces objectifs fixent des niveaux de maîtrise attendus en termes de compétences du socle. Il convient de « remettre nos élèves en selle », et de préparer au mieux le retour à la normale espéré par tout un chacun pour la rentrée de septembre 2020. Dans ce contexte, la priorité n'est pas à l'évaluation sommative de nos élèves, mais au positionnement scolaire (où en sont-ils de leurs apprentissages après deux mois de confinement ?) à l'accompagnement, à la réassurance.

La composition des groupes d'élèves sera donc remaniée chaque semaine, pour pouvoir progressivement :

- permettre à chaque élève dont la famille en a formulé le souhait de revenir au collège ;
- monter en charge progressivement ces effectifs scolarisés dans le respect du protocole sanitaire.

Ce protocole exige une modification radicale et inhabituelle pour eux du comportement de nos élèves. Il sera d'autant plus facilement accepté et appliqué à mesure que l'on intègre de nouveaux élèves à un groupe déjà constitué et rompu à ce mode de vie et de fonctionnement, objectivement peu attirant ni souhaitable dans l'absolu, et peu naturel pour un établissement d'enseignement. Les conditions exigent toutefois que nous en passions par là.

Un « sondage » des responsables légaux a été effectué via Pronote, il conviendrait que les parents y répondent tous. Les parents s'opposant au retour de leur enfant pour la durée de la crise sanitaire doivent le faire savoir à l'équipe de direction du collège.

Les groupes constitués tiennent compte de ces refus de reprise de scolarité en présentiel.

**Pour tous, l'enseignement à distance (Pronote, Pydio, Classes virtuelles) est maintenu.**

**Les retours d'élèves en présentiel étant, du fait des capacités d'accueil réduites de l'établissement en application du protocole sanitaire, nécessairement ponctuels, il convient que TOUS nos élèves continuent le travail engagé dans le suivi des enseignements à distance, même s'ils sont amenés à revenir fréquenter l'établissement.**

## **9. Contenus pédagogiques :**

Le premier jour :

- accueil par le professeur principal ou un professeur désigné comme tel.

- exposition et explicitation des règles de vie particulières en cette période (appui infirmière scolaire)

- moment de dialogue et d'échange : quelles ont été vos difficultés, quelles sont vos craintes ou inquiétudes ? L'appui des collègues spécialisées dans la conduite des entretiens d'écoute (infirmière scolaire, assistante sociale scolaire) sera proposé aux enseignants. Les élèves exprimant de trop grands troubles ou inquiétudes seront pris en charge individuellement.

- reprise de parole de l'enseignant, à visée rassurante : « nous allons ensemble dépasser ces difficultés ». Les premiers travaux scolaires donnés auront pour but de rassurer, de mettre les élèves en situation de réussite, de redonner goût aux apprentissages et confiance aux élèves en leurs capacités.

Puis, les enseignements à l'emploi du temps favoriseront les disciplines fondamentales.

Les cours seront donnés par les professeurs de la classe, qui connaissent bien leurs élèves, à l'exception de situations de collègues professeurs empêchés de reprendre en présentiel du fait de problématiques individuelles de santé.

#### **10. Accès aux espaces :**

L'infirmier est bien sûr ouverte en continu.

Le CDI, lieu de brassage par définition, et d'échange, reste fermé. Les élèves peuvent accéder au CDI à distance piloté par notre documentaliste.

La psychologue de l'Éducation nationale et l'assistante sociale scolaire restent à disposition des familles, si besoin s'adresser à l'équipe de direction.

#### **11. Information des familles :**

Les familles sont informées de l'éventuel retour de leur enfant par appel téléphonique la semaine précédant ce retour. L'emploi du temps est alors communiqué par messagerie électronique aux familles et consultable sur Pronote.

#### **12. Obligations des familles :**

Les familles doivent procéder tous les jours, avant l'arrivée dans l'établissement de l'élève, à sa prise de température. **L'élève ne doit pas rejoindre l'établissement s'il a une température égale ou supérieure à 37.8°.** La famille en ce cas informe immédiatement l'établissement (appel téléphonique à la vie scolaire)

**Les familles doivent équiper par leurs moyens propres leurs enfants d'un masque de protection.** L'établissement fournira deux masques en tissu, lavables et réutilisables, à chaque enfant le jour de son retour dans l'établissement.

Si des activités physiques sont programmées (cours d'EPS) les élèves doivent se présenter dès leur arrivée dans l'établissement en tenue de sport, pour la demi-journée. L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé.

Nos élèves ont l'habitude de s'abreuver aux robinets des lavabos collectifs mis à leur disposition. Évidemment, compte tenu du protocole sanitaire, et pour les préserver de tout risque de contamination, cette pratique est désormais interdite. Les lavabos restent cependant accessibles et disponibles pour eux, mais sont réservés au seul usage du lavage des mains.

Il ne saurait cependant être envisageable de ne pas donner à nos élèves la possibilité de boire pendant la demi-journée. **Aussi est-il demandé aux familles de fournir à chaque élève convoqué en présentiel une bouteille d'eau individuelle, qu'il amènera dans son sac de classe, afin que chaque enfant puisse se désaltérer.**

#### **13. Cas d'un enfant malade :**

L'enfant est conduit à l'infirmier, sa famille alertée immédiatement doit tout mettre en œuvre pour venir le chercher. Le médecin traitant de l'enfant doit être immédiatement alerté par la famille. En cas d'infection avérée ou suspectée au Covid19, ce sont les autorités sanitaires qui prennent le relais, indiquent aux familles et à l'établissement la marche à suivre et les décisions prises en conséquence, en accord avec l'autorité académique.

#### **14.Modification du règlement intérieur :**

§1 : Durant la crise sanitaire, à savoir à partir du 18 mai 2020 jusqu'au 4 juillet 2020, les élèves sont autorisés à quitter immédiatement l'établissement après leur dernier cours à l'emploi du temps de la demi-journée.

§2 : Le service de restauration scolaire, sur la même période, n'est pas assuré.

§3 : Les élèves sont autorisés, pour se désaltérer, à consommer à tout moment de la journée l'eau contenue dans une bouteille individuelle, fournie par les familles. Tout usage des points d'eau collectifs pour se désaltérer est interdit, ces points d'eau (lavabos collectifs dans les sanitaires) étant réservés au seul lavage des mains.

§4 : Les élèves doivent impérativement respecter les termes du protocole sanitaire : port du masque de protection individuelle, lavage des mains ou friction au gel hydro alcoolique, distanciation physique avec toute personne d'au moins un mètre.

En cas de non respect volontaire de ces règles, un rappel à l'ordre sera adressé à l'élève. En cas de réitération des manquements volontaires à ces règles, malgré les rappels à l'ordre, le chef d'établissement prononcera une mesure conservatoire interdisant l'accès de l'établissement à l'élève.

L'élève sera alors soumis à l'obligation de suivre avec assiduité l'enseignement à distance proposé par l'équipe pédagogique de l'établissement.